

# Interpellation musclée à Béziers : la soeur de la victime dévoile les conclusions de l'autopsie

*Emmanuelle Boillot*

Le mercredi 8 avril, les policiers municipaux de Béziers avaient procédé à l'interpellation musclée de Mohamed Gabsi. Il était décédé quelques minutes plus tard au commissariat. Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Béziers pour des faits de violences volontaires ayant entraîné la mort.

Houda Gabsi, la sœur de [Mohamed Gabsi](#), qui est [décédé le mercredi 8 avril à Béziers au commissariat](#), après son interpellation par des policiers municipaux, sort de son silence.

Je voulais connaître la vérité, maintenant je la connais, et je veux que justice soit faite

Toujours bouleversée par la mort de son jeune frère, "issu d'une famille aimante, unie", et qui souffrait de schizophrénie, veut aller "jusqu'au bout" et "ne rien lâcher". Elle poursuit: "Je voulais connaître la vérité, maintenant je la connais, et je veux que justice soit faite."

## Une information judiciaire ouverte

**Une information judiciaire a été ouverte par le parquet de Béziers** pour des faits de violences volontaires ayant entraîné la mort. Partie civile pour la famille, et avec l'aval de son avocat, M<sup>e</sup> Darrigade, Houda Gabsi communique les conclusions de l'autopsie réalisée sur la dépouille de son frère, le 10 avril : "Stigmates liés à la réanimation ; stigmates cutanés au niveau des membres supérieures liés à la maîtrise de l'individu ; signes de chutes récentes, notamment sur les genoux ; compression cervicale antérieure gauche par une surface large, ayant été prolongée et appuyée, à l'origine d'infiltrations musculaires, fracture de la corne thyroïdienne et contusion du nerf vague ; syndrome asphyxique macroscopiquement a minima".

Il s'agit d'hypothèses et c'est pourquoi une expertise toxicologique ainsi qu'une analyse anapathologique ont été demandées

**Le procureur de la République de Béziers**, Raphaël Balland, précise que **ces conclusions**, notifiées le 13 mai à la partie civile, **sont "parcellaires"**. Il s'agit "d'hypothèses" et c'est pourquoi une expertise toxicologique ainsi qu'une analyse anapathologique ont été demandées.

L'expertise toxicologique a révélé "une prise exceptionnellement élevée de cocaïne" par la victime. Quant aux résultats de l'analyse anapathologique, soit l'analyse en profondeur du poumon, essentielle pour se positionner sur l'asphyxie, ils ne seront connus qu'à la mi-juillet.

## Aucune mise en examen à cette heure

Pour l'heure, les trois policiers municipaux ayant interpellé Mohamed Gasbi le 8 avril n'ont pas été mis en examen.